



## Conséquences d'une mauvaise réparation

Par **marie65**, le **31/10/2009** à **16:43**

Bonjour,  
mon mari et moi avons eu un accident ( non responsable) de la circulation en Espagne en juin 2007. Malgré des dégats très importants (6000 euros) notre cie d'assurance a tenu a faire réparer le véhicule chez un concessionnaire citroën en Espagne. il est resté en réparation jusqu'en mars 2008. Il y a 2 jours ce véhicule qui n'a que 50000km est tombé en panne ( verdict du concessionnaire citroën : dégats importants au niveau du moteur suite a des réparations mal effectuées ( des vis supportant le moteur n'ont pas été scellées ) Mon assurance refuse de prendre en charge les réparations prétextant que la garantie ne joue que 10 mois après les réparations et Citroën refuse aussi de prendre en charge les frais de réparation. nous nous sentons grugés par notre assurance et par le garagiste espagnol .quel recours avons nous? merci de nous aider. marie

Par **chaber**, le **02/11/2009** à **07:48**

Bonjour,  
Le fabricant n'est nullement concerné par ce problème de réparations.

Pour tenter un recours, il vous faut actionner votre protection juridique, si vous en avez une.

Par **marie65**, le **05/11/2009** à **18:17**

ok, merci pour votre réponse. Cordialement MARIE